

PROJET DU COMITE TERRITORIAL DE SAONE ET LOIRE

2025-2028

Notre fédération : la FFME - p.2

Restructuration du CT71 - p.6

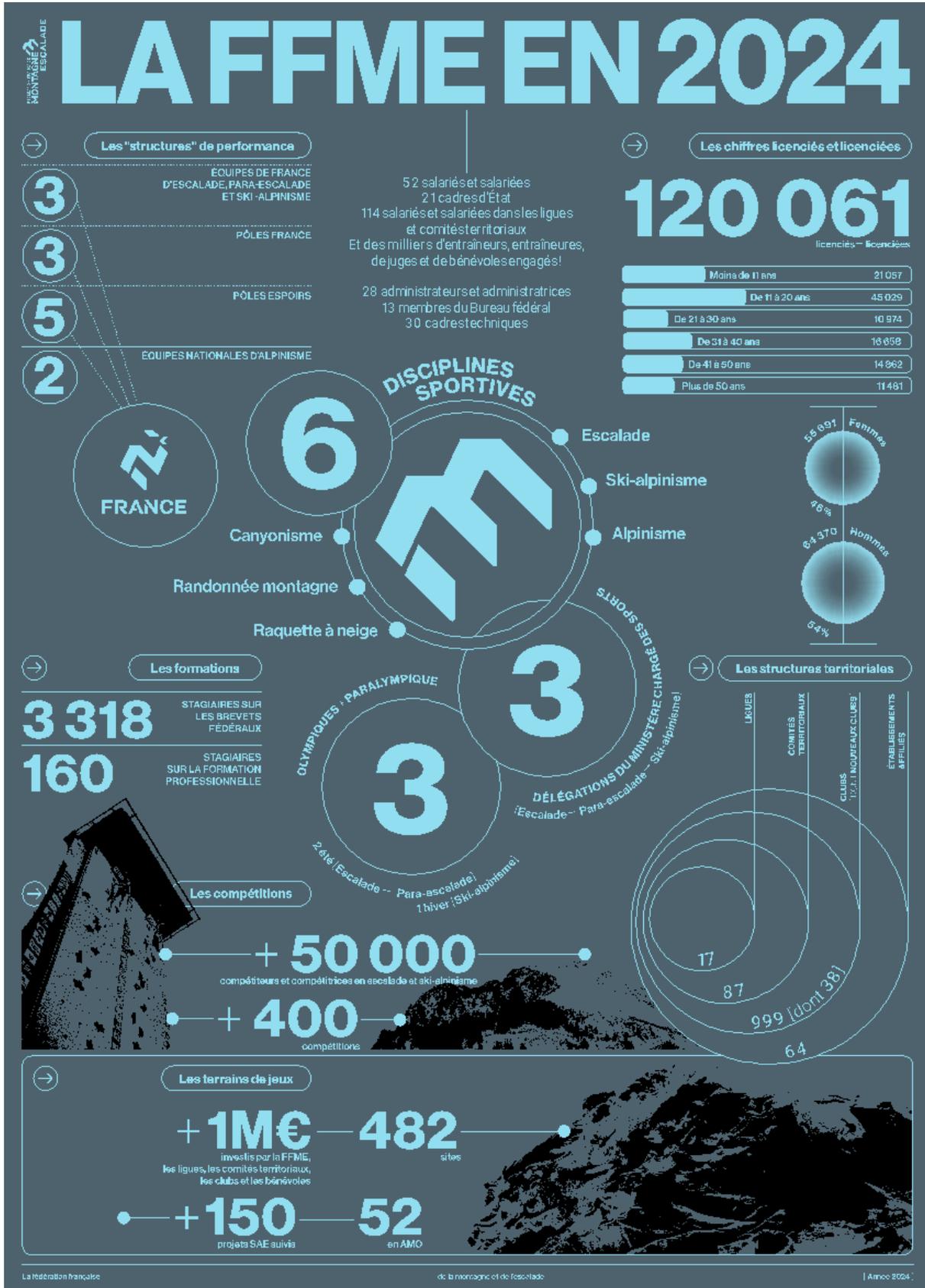
1- SNE : développement et entretien - p.7

2- SAE : développement et accompagnement de projets - p.16

3- Compétition : développement et organisation - p.19

4- Formation : promotion et accompagnement - p.23

5- Conclusion - p.27



PÉRENNISER LES ACTIONS MENÉES

Depuis 2021

En 2021, l'équipe du comité territorial s'est entièrement renouvelée marquant un nouveau départ et l'occasion de remettre à plat les missions et envies de développement.

Reprendre des projets initiés par le passé, mais délaissés ensuite, et construire un nouveau mode de fonctionnement sur les sites naturels, à l'heure où les conventions historiques de gestion sont dénoncées nationalement.

Après quatre années de travail assidu, le comité a pu relancer l'ensemble des missions qui lui incombent, et renouer du lien avec les clubs répartis sur le territoire...

Parmi les axes principaux de travail, nous retrouvons :

-> **Gestion et sauvegarde des Sites Naturels Escalade**

Pour que la pratique en site naturel reste au cœur de l'activité et que les terrains de jeux extérieurs restent accessibles et sécurisés.

-> **Assistance et expertise pour la mise en place et la gestion des Structures Artificielles d'Escalade**

Expertise et suivi de nouvelles structures, lien aux fabricants, ouverture & renouvellement des voies en milieu club ou scolaire.

-> **Organisation et promotion de la compétition**

Mise en place et co-organisation du circuit départemental de compétition, que ce soit sur les étapes qualificatives nationales ou sur les événements promotionnels.

-> **Soutien aux clubs et promotion de l'activité**

Par la mise en place d'aides financières aux projets et fonctionnement de clubs, ou par le prêt de véhicule et matériel...

-> **Formation des bénévoles**

Par la mise en place de formations fédérales sur le département, assurées par le salarié du comité. Cela concerne des formations fédérales pour l'encadrement, la gestion, l'ouverture ou l'équipement en falaise...

Quatre années bien chargées, qui ont permis d'obtenir la confiance de nos partenaires (Région, Département, Agence Nationale du Sport, Communes, Fédération, Clubs...) et de poser des bases solides.

-> Les écoles d'escalade du département ont gagné en compétence grâce au nombre d'initiateurs formés et de bénévoles sensibles à la progression des élèves.

-> Les clubs jouent le jeu, accueillent de nouveau des compétitions et participent plus activement au développement du sport sur le territoire.

-> Les ouvertures en SAE s'améliorent et le lien aux communes quant à la gestion des SAE évolue pour la plupart des clubs.

Malgré tout, l'état des lieux témoigne toujours de situations difficiles ou fragiles :

- Nous sommes en zones rurales particulièrement carencées en SAE qualitative (Aucune SAE de niveau départemental ou plus sur le 71 – uniquement des murs à grimper ne répondant à aucune norme fédérale et compétitive). Après quatre ans de travail sur cet axe, et plusieurs projets initiés, aucun n'a pour le moment vu le jour et les SAE du 71 sont au même stade qu'auparavant, avec 4 années de vétusté supplémentaires.
- Peu d'accès à la performance : seuls 3 clubs permettent l'accès à la compétition, dont 1 FFCAM affilié à la FFME seulement pour ce volet compétition.
- Grâce au soutien du Département et des Communes, l'ensemble des SNE sont sauvegardées et entretenues, mais la situation reste fragile, dépendante de l'implication du Département sur la plupart des communes rurales comptant peu ou pas de pratiquants d'escalade parmi leurs citoyens.

Nos objectifs pour l'olympiade qui débute n'est donc pas de réinventer les projets, mais bien de **consolider** et **pérenniser** nos actions afin que le comité ait des fondations solides, **prêtes à accueillir de futurs projets par la suite**.

1- SNE : Maintenir la qualité et la sécurité

A / OBJECTIFS :

1 – ENTRETENIR et SAUVEGARDER LE PARC DE FALAISES DE SAÔNE ET LOIRE

267 licenciés FFME en 2010 contre 1210 en 2025... Le nombre de licenciés a énormément augmenté ces dernières années sur le Département sachant que ces chiffres représentent à peine un dixième des pratiquants escalade non licenciés, sans compter tous les grimpeurs occasionnels visitant les salles d'escalade privées.

Les sites naturels doivent avoir la capacité d'accueillir cette population grandissante de grimpeurs, en toute sécurité, y compris les nouveaux sportifs néophytes. L'escalade en falaise est le fondement même de notre sport, et beaucoup s'y orientent, parfois même sans expérience. Si le devoir des clubs est de les sensibiliser aux règles de sécurité, celui du Comité Territorial est de leur proposer des terrains de jeux sécurisés, entretenus et accessibles.

Répondre à cette demande nous impose deux axes de travail :

1 – Continuer d'équiper de nouveaux itinéraires pour dynamiser la pratique et répondre aux besoins en termes d'équipement sportif.

2 – Entretien et contrôler annuellement l'existant pour qu'il reste praticable et accessible à tous.

Le tout en favorisant des équipements "école" pour que les clubs puissent former dès le plus jeune âge.

2 - MAINTENIR UN CADRE LÉGAL et CONVENTIONNÉ

Grâce au soutien du Département sur la dernière olympiade au travers d'une convention pluriannuelle d'objectifs, les communes ont accepté de reprendre la garde juridique de leur site et signer des contrats de contrôle et d'entretien avec le Comité. Ces contrats ont permis d'assurer aux Communes que les sites étaient suivis.

La plupart des propriétaires de SNE étant des communes rurales, ces dernières n'ont pas la capacité (ou la volonté du fait du peu de pratiquants domiciliés sur leur commune) de prendre en charge la contrainte financière de ces contrats d'entretien. L'enjeu est donc de maintenir et renouveler les contrats existants grâce à une nouvelle convention avec le Département.

3- IMPLIQUER LES ACTEURS LOCAUX

Il est évident que les meilleures sentinelles de l'état des falaises sont les grimpeurs locaux, impliqués dans les clubs de proximité. Ce sont eux qui pratiquent le site au quotidien et peuvent alerter en cas de problème. C'est un aspect essentiel qui justifie notre volonté d'impliquer et d'accompagner à la prise de compétences les acteurs locaux de l'escalade.

Par ailleurs, la gestion de falaise nécessite aussi des professionnels, expérimentés et en capacité d'intervenir sur des opérations plus complexes. Les professionnels ont aussi une disponibilité plus grande et adaptée aux contraintes.

Les intervenants bénévoles et professionnels doivent donc œuvrer de concert pour la garantie d'un suivi optimal des équipements dans le temps.

B / MOYENS D'ACTION

1 - ETAT DES LIEUX : REGISTRE

Via l'intranet fédéral et nos compte rendus d'interventions, nous tenons à jour :

- le cadre légal de chaque falaise : convention, autorisation...
- les acteurs : collectivités (Commune ou Département ou Communautés de Communes), privés, équipeurs locaux, interlocuteurs divers...
- l'intérêt de la falaise : orientation, niveaux, accessibilité (écoles, équipement du haut, stationnement et approche...), hauteur, nombre de lignes, rapide résumé de ses points forts et ses défauts.
- la qualité et le type d'équipement : broches ou goujons, type et qualité de la roche
- le classement proposé en l'état : sportif, site école, secteurs découvertes, terrains d'aventure, avec analyse des risques.

2- CONTINUITÉ et RENOUVELLEMENT DES CONTRATS DE CONTRÔLE ET D'ENTRETIEN

Le Comité est sous contrat avec la quasi-totalité des communes propriétaires. Ces contrats sont signés pour 2, 3, 4 ou 5 ans selon les communes. Il nous faut donc suivre ces échéances et assurer le renouvellement de ces contrats.

3- ÉVÉNEMENTS VISANT À PROMOUVOIR L'ESCALADE AUPRÈS DE LA POPULATION LOCALE

Les communes ne sont pas forcément sensibles à notre pratique, et la nouvelle prise de responsabilité que nous leur demandons d'endosser n'est pas toujours bien accueillie. Afin de les impliquer dans notre sport et de leur permettre de trouver un intérêt au maintien de notre pratique sur leurs sites, nous assurons un soutien financier aux clubs locaux mettant en place des actions de promotion de l'activité, à destination du grand public et habitants de la commune.

- Implanter la pratique sur les territoires ruraux où se trouvent les falaises
- Valoriser les SNE aux yeux de la population locale
- Créer de nouveaux licenciés et donc usagers de ces sites
- Convaincre les communes de leur intérêt dans la mise en place des contrats de prestations et conventions.

4- PÉRENNISATION DU POSTE D'AGENT TECHNIQUE

- Fin 2021, le comité a mis en place un poste d'agent technique, chargé (entre autres) de l'entretien des sites naturels (équipement, suivi etc...). Yannick Dupin, notre salarié au comité, a un rôle essentiel dans la gestion des sites naturels, et l'enjeu reste la pérennisation de son poste.

C / FINANCEMENT ET BUDGET

Pour maintenir le 'parc' de SNE en bon état de sécurité et de pratique, et pérenniser les actions engagées, il est nécessaire de trouver le financement des contrats de Contrôle et d'Entretien.

1- DÉPENSES

- MATÉRIEL :
 - Consommables d'équipement ou rééquipement (broches, goujons, relais...)
 - Renouvellement régulier des EPI's selon les préconisations constructeurs.
- ASSURANCE :

- En plus de l'assurance de la FFME, nous devons avoir un contrat RCAS supplémentaire assurant les activités liées aux contrats d'entretien.
- ÉVÉNEMENTIEL :
 - Aide aux clubs pour l'organisation de manifestations locales de promotion de l'activité
- RH :
 - Financement du temps de notre salarié aux actions sur les SNE et financement des prestataires ponctuels supplémentaires.

2 - SOURCES DE FINANCEMENT

Les contrats de contrôle et d'entretien pourraient être financés par les communes, mais la majorité d'entre elles sont de petites communes rurales qui n'en ont pas forcément les moyens. A cela s'ajoute le constat que pas ou peu de pratiquants escalade sont domiciliés sur ces communes.

L'attractivité est donc plus large et concernerait plutôt les Communautés de Communes, mais ces dernières n'ont pour la plupart pas la compétence sportive.

Notre unique solution est donc de maintenir le soutien du Département sur le financement de ces contrats, afin de maintenir l'existence de ces sites (pour beaucoup historiques) et de garantir un entretien et une pratique en sécurité.

E / ÉDITION DU TOPO DES FALAISES DE SAÔNE ET LOIRE

Depuis un premier topo départemental édité à la fin des années 90, aucun ouvrage ne regroupait l'ensemble des itinéraires à jour.

En 2024, nous avons sorti une nouvelle édition, contenant plus de 280 pages et listant l'ensemble des sites d'escalade de tout le département. Cette édition papier est complétée de deux versions numériques qui seront régulièrement mises à jour.

L'objectif est de maintenir une actualisation du topo en sortant une nouvelle édition tous les 2 ou 3 ans (une fois les exemplaires de l'édition précédente écoulée), mais d'être à jour chaque année grâce aux versions numériques.

Comme pour l'édition 2024, nous travaillons avec un graphiste et un photographe afin de garantir un travail de qualité.

2- SAE : développement et accompagnement

A / OBJECTIFS

1- REFONDER LES MODÈLES DE GESTION

Les modèles actuels sont loin d'un principe "donnant-donnant" qui devrait pourtant couler de source tellement l'entretien d'une SAE coûte aux clubs en gestion, tant sur le plan humain que financier.

A ce jour, dans certains cas encore, le club prend en charge l'achat des cordes, des prises et des dégaines qui restent à demeure (et donc à disposition de tous les usagers du mur), l'ouverture et le renouvellement des voies, l'entretien de la structure de niveau 1 et 2. Les collectivités ne prennent en charge que le contrôle obligatoire de niveau 3 et n'autorisent pourtant que quelques créneaux de pratique aux clubs.

Dans certains cas, ces derniers se voient même facturer des frais d'accès à la structure après avoir accepté les créneaux imposés par les contraintes liées aux scolaires et aux autres clubs de sport qui partagent le gymnase (alors même que les scolaires pratiquent sur le fruit de leur travail).

S'il est normal que les scolaires aient la priorité en journée et qu'un planning de gestion commun soit mis en place avec les autres clubs, le fait d'avoir la quasi-totalité des frais restant à sa charge n'est pas logique.

Si le club de foot ou de basket achète ses ballons, il ne finance pas les paniers ou cages, la table de touche, le compteur, l'entretien des sols... Et ses ballons ne servent pas à tous les autres usagers.

De plus, les autres clubs sportifs n'ont pas la contrainte des heures consacrées à l'entretien et l'ouverture de nouvelles voies.

Les Collectivités en Saône et Loire n'ont pas nécessairement conscience de ces contraintes de gestion annuelle, et cette méconnaissance induit que les clubs se retrouvent à assumer ces frais.

N'ayant pas les moyens de financer des ouvriers pros et la location d'une nacelle, ils préfèrent donc limiter l'entretien des voies à une réouverture par an, voire moins, par des bénévoles, sur corde. Privilégiant le maintien de la sécurité en renouvelant les cordes, ils repousseront l'achat de prises et de volumes. La qualité des structures s'en trouve dégradée, et ce n'est un avantage pour personne : les scolaires devant s'initier sur des prises vieillissantes et donc patinées, et les élèves des clubs sur des voies jamais renouvelées et donc sans horizon de progression.

Nous souhaitons orienter le fonctionnement de notre département vers un modèle existant chez nos voisins :

COLLECTIVITÉ PROPRIÉTAIRE	CLUB GESTIONNAIRE
Budgets annuels de prises (subvention fléchée)	Commandes de prises et gestion des stocks

Achat de cordes en cas d'usage partagé, Remplacement des dégaines et autre matériel tenu à demeure et disposition de tous les usagers	Gestion et organisation des EPI communs Développement et animation de l'équipement sportif
Entretien de niveau 3	Entretien de niveau 1 & 2
Mise à disposition de nacelles sur un volant de jours annuel	Gestion et organisation des ouvertures
Prise en charge de tout ou partie des frais d'ouverture	Mise à disposition de bénévoles pour seconder les ouvreurs pros
Participation au financement de manifestations sportives (sur dossier, demande de subvention exceptionnelle)	Organisation de manifestations sportives et compétitions valorisant la collectivité via presse et développement touristique

Cela assainirait les relations et améliorerait la qualité de nos SAE locales. Ce serait aussi un gage de qualité et de développement de l'activité, gagnant pour les clubs, gagnant pour les autres usagers (scolaires), gagnant pour la collectivité.

Pour témoignage, nous pouvons constater que le seul club ayant de véritables résultats au National se trouve être le seul ayant un fonctionnement se rapprochant du tableau ci-dessus, et proposant 2 séances d'ouverture par an.

2- AMÉLIORER L'OFFRE SUR LE DÉPARTEMENT

Améliorer l'offre, c'est à la fois augmenter le nombre de SAE et en perfectionner la qualité.

Pour ce faire, plusieurs axes sont à travailler :

- Accompagner la rénovation quand l'issue est viable (espace dédié à la pratique)
- Accompagner les nouveaux projets vers des choix répondant aux normes et prérogatives FFME (pour rappel, la FFME est délégataire de l'Etat sur l'escalade)
- Former des ouvreurs bénévoles pour maintenir une qualité d'ouverture entre deux sessions semestrielles ou annuelles.
- Sensibiliser les collectivités propriétaires sur l'importance de la gestion SAE et mettre en place des conventions de gestion avec les clubs ou chacune des parties s'y retrouve.
- Accompagner les clubs et les aider à valoriser leur implication et l'animation des équipements.

B / MOYENS D'ACTION

1- MUTUALISATION (achats et humains)

Afin de limiter les coûts d'entretien, nous lançons régulièrement des appels à mutualisation des achats de prises ou autre matériel, ce qui permet de négocier de meilleurs tarifs auprès des fournisseurs.

2- PRESTATION D'OUVERTURE SUR SAE

Le CT propose des prestations d'ouverture de voies aux clubs de Saône et Loire. Ces prestations sont proposées à prix coûtant .

Par le biais des compétitions subventionnées, le CT propose même la prise en charge d'une partie de l'ouverture sur les murs des clubs. Un moyen de renouveler les murs de clubs tout en proposant des manifestations ouvertes à tous.

5- FINANCEMENT DE FORMATIONS

Ce moyen d'action sera développé dans le chapitre sur les formations, mais il est évident qu'un levier important pour la montée en qualité de nos SAE est la formation des bénévoles investis sur celles-ci. Cela leur apporte un autre regard sur la démarche d'ouverture, l'importance de la gestuelle, de la morphologie, des différents curseurs d'exigence, l'élaboration des plans de voie etc. Tout cela permet d'offrir un contenu plus pédagogique, plus motivant, et ouvre un pont vers les autres usagers.

6- CONSEIL ET EXPERTISE

Sans prendre la compétence d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage qui dépend du siège de la FFME, le CT71 assure un conseil et expertise auprès des clubs et Collectivités sur les nouveaux projets de SAE.

D / FINANCEMENT ET BUDGET

1- DÉPENSES

Le rôle du CT n'est pas de se substituer aux clubs, c'est un rôle de conseil et d'accompagnement à leur service.

Les dépenses liées à ce pôle sont principalement liées à du temps de travail valorisé.

2- SOURCES DE FINANCEMENT

La perte réelle réside dans le temps passé sur les projets qui ne voient pas le jour. Lorsque les projets aboutissent, le CT facture la prestation de conseil et expertise.

3- COMPÉTITION : développement/organisation

A / OBJECTIFS

1- MAINTENIR LE CIRCUIT INSTALLÉ DEPUIS 2021

- Les championnats départementaux** (Qualificatifs & officiels pour la suite du circuit national)
 - 'Bloc' pour les catégories jeunes (U16/U18/U20), séniors et vétérans
 - 'Difficulté' pour les catégories jeunes (U16/U18/U20), séniors et vétérans
 - 'Combiné' pour les catégories U12 & U14
- Le circuit de coupes départementales (ludique et interclubs afin de promouvoir la compétition)**
 - 1 à 2 étapes de 'Bloc' pour les catégories jeunes (U16/U18/U20), séniors et vétérans
 - 2 étapes de 'Difficulté' pour les catégories jeunes (U16/U18/U20), séniors et vétérans
 - 2 étapes de 'Difficulté' ou 'Combiné' pour les catégories U12 & U14
- **Au total sur le département, objectif de 6 à 10 compétitions par saison, en faisant tourner les étapes au sein des différents clubs.**

2- MAINTIEN DE L'ÉQUIPE DÉPARTEMENTALE

Depuis 2021, le CT a relancé l'équipe départementale. A la suite d'un sélectif proposé chaque saison en septembre, nous mettons en place une équipe de plus de 20 jeunes de Saône et Loire que nous accompagnons dans leur progression au travers de stages proposés tout au long de la saison...

- Sélectif & fonctionnement :**
 - Basé sur une séance d'escalade afin de connaître leur niveau
 - Suivi d'un entretien individuel afin de connaître leur motivation et leurs attentes.

Le niveau de pratique n'est pas le critère essentiel, l'objectif n'étant pour le moment pas l'accès au haut niveau. En effet, l'idée est avant tout d'amener une démarche de progression au sein des clubs par le biais des jeunes.

- Les critères d'entrée se réfèrent à une charte dans laquelle les jeunes et leurs parents s'engagent à :
 - Suivre un maximum de compétitions 71
 - Participer à tous les stages
 - Prendre à sa charge les frais de transport jusqu'aux lieux de stages
 - Prendre à sa charge les frais d'hébergement (si stages à la semaine)
- Le CT proposera
 - 6 stages par saison, allant de 2 jours sans nuité à 8 jours avec nuitées. Les frais d'entraîneur sont pris en charge par le CT71 (transports, hébergements et frais de vie pris en charge par les parents)
 - Coaching sur les compétitions lorsque les jeunes ne sont pas suivis par leurs encadrants.

B / MOYENS D'ACTION

1- LA FORMATION

○ DES ENCADRANTS

Le constat est que les encadrants actuels manquent de compétences pour amener les jeunes dans la progression, au-delà de la pratique en sécurité et autonomie.

Il faut donc sensibiliser les encadrants dans la démarche de progression individuelle. Ils perçoivent actuellement la compétition comme un esprit d'adversité, sans en percevoir forcément les aspects positifs, comme le dépassement de soi, le fair play, la solidarité. Le CT propose donc une prise en charge plus conséquente des formations de monitorat sportif pour les encourager. Dépasser les simples formations SAE/SNE axées sur la sécurité, et se diriger vers des formations axées sur la pédagogie.

○ DES JEUNES

Proposer aux jeunes les formations de juge qui sont très courtes (une journée), peu coûteuses et accessibles dès 14 ans, sera aussi un bon moyen de les impliquer directement.

○ LISTE DES FORMATIONS EN LIEN AVEC LA COMPÉTITION

- Encadrement : Monitorat et Entraîneur
- Organisation : Juge

2- LA COMMUNICATION

- TOUCHER LES CLUBS : Envoi d'une lettre d'information sur les circuits de compétition. Impression d'affiches en début de saison avec toutes les dates, diffusées et affichées à proximité des SAE des clubs.
- TOUCHER LES ENCADRANTS : par le biais des coupes organisées dans les différents clubs afin d'en faciliter l'accès.

C / FINANCEMENT ET BUDGET

1- DEPENSES

Maintenir la dynamique engagée représente un réel coût pour le CT.

En effet sur les étapes de coupes ou championnats, afin de soutenir les clubs qui co-organisent les événements, le CT prend en charge certains coûts.

N'oublions pas la spécificité de l'escalade qui nécessite, pour chaque compétition, de démonter les voies existantes, laver les prises d'escalade et recréer de nouvelles voies adaptées au niveau et morphologies souhaitées, que les compétiteurs doivent découvrir le jour J. Ce travail nécessite une grosse implication des bénévoles (démontage, lavage, rangement), des nacelles pour assurer l'ouverture et des ouvriers durant plusieurs jours pour recréer les voies.

Sur chaque étape le comité assume entre 2000 et 3000€ de frais (matériel, rh, admin, et papeterie...)

C'est une réelle subvention aux clubs afin de favoriser la gestion et l'ouverture de leur SAE et promouvoir le club auprès de collectivités.

4- FORMATION : promotion / accompagnement

A / OBJECTIFS

1- RAPPEL DES FORMATIONS EXISTANTES

- Encadrement sécurité : Initiateur SAE (salle), Initiateur SNE (falaise 1 longueur), Escalade sportive (falaise plusieurs longueurs)
- Encadrement pédagogie : Moniteur (loisir), Entraîneur (compétition)

- Mise en oeuvre technique : Ouvreur Club (salle loisir), Ouvreur N1 (salle compétition), Equipeur (falaise)
- Cadre compétition : Juge bloc, Juge diff / vitesse, Président de jury
- Formation continue : actualisation des compétences de chaque formation
- Diplômes professionnels : CQP, DEJEPS

2- PROMOUVOIR ET PROPOSER

La FFME propose des formations très complètes et enrichissantes pour les licenciés souhaitant participer au développement du sport. Nous nous devons de les relayer et de faire comprendre l'intérêt de ces parcours aux clubs.

Former les licenciés permet de :

- créer des écoles d'escalade, avec des encadrements de qualité, tant en loisir qu'en perfectionnement ou compétition
- travailler sur des outils de qualité, tant indoor qu'outdoor
- investir les bénévoles en valorisant leur travail, leur apportant des acquis, perfectionnant leur propre pratique
- développer le sport dans son ensemble en sensibilisant les acteurs de la grimpe
- organiser des compétitions de qualité
- mobiliser les jeunes et créer des vocations qui peuvent diriger vers les diplômes professionnalisant

La formation est à la base du développement sportif. Si nous voulons équiper nos falaises, multiplier nos SAE, développer la compétition, augmenter l'intérêt de tous, c'est par la formation que nous pourrions monter en compétence et répondre à tous ces projets.

Il nous faut donc en faire la promotion auprès des clubs et être très propositionnels pour leur permettre d'y accéder.

3- ACCOMPAGNER LES LICENCIÉS DANS LE FINANCEMENT DE LEUR FORMATION

Le CT prend en charge un pourcentage des frais de formation pour chaque licencié de Saône et Loire qui suit une formation fédérale officielle. Selon la formation suivie, le CT prend entre 30%, 50% ou 100% des frais. (frais pédagogiques uniquement).

A / MOYENS D'ACTION

1- UNE PROGRAMMATION RICHE

Un seul moyen de motiver les troupes, leur donner de la matière. Nous devons être force de proposition dans la mise en place de formations.

2- UN ACCOMPAGNEMENT FINANCIER

Il est toujours plus facile de motiver un licencié à se former s'il ne doit pas payer sa formation. Les clubs proposent souvent un accord selon lequel le club paie la formation en échange de 3 années de bons et loyaux services. Si ce procédé porte ses fruits à l'échelle du licencié, le club doit ensuite trouver les fonds.

- La ligue BFC FFME maintient sa politique de "Formations gratuites pour les femmes", ce qui est déjà un réel encouragement et un bon argument de motivation pour les licenciées féminines.
- Afin d'encourager les clubs à son niveau, le CT71 proposera une participation à hauteur de 30 ou 40%, selon les formations.

3- UNE FORTE COMMUNICATION

Le CT doit jouer un rôle d'accompagnement de A à Z, pour lancer la dynamique. Plusieurs stades de communication seront nécessaires :

- Faire connaître les dates existantes par mailing
- Démarcher les clubs afin de les encourager à accueillir une formation chacun. Il est toujours plus simple pour les licenciés de faire le pas vers une première formation lorsqu'elle est à domicile.
- Communiquer sur les aides possibles
- Créer une affiche, un visuel, encourageant la formation : semer l'idée dans l'esprit des licenciés, petit à petit.